

La Loi de la République Azerbaïdjanaise sur l'architecture
(adoptée le 15.05.1998)

Partie I. Dispositions générales

Article 3

Tâches de l'Etat dans le domaine de l'architecture

Article 5

Garantie de l'activité dans le domaine d'architecture

Partie II. Droits et devoirs des personnes exerçant le métier d'architecte

Partie III. Modalités des modifications des objets ou projets architecturaux